

CEPS

La formation des EPI, spécificités pour les PMR

Le vendredi 26 mars 2010

Patrick De Huisser
Conseiller technique (ceps)
S/Off (SRI de Nivelles)

Qui sont les PMR ?

- Personnes handicapées physiques
- Personnes mal ou non voyantes
- Personnes sourdes ou malentendantes
- Personnes handicapées mentales

...MAIS AUSSI ...

- Enfants en bas âge
- Personnes âgées
- Personnes blessées lors d'un incident ou accident
- Personnes victimes de stress
- ...

Lundi 5 octobre 2009

Résidence les trois chênes à Bousval

- 01:56 : Appel du service 100 de Namur
Gros dégagement de fumée à la maison de
repos les trois chênes (Bousval)

Résidence les trois chênes à Bousval

- Départ de l'autopompe 01:58
- Arrivée sur place 02:12
(Déclenchement du plan d'urgence mono-disciplinaire)
(Déclenchement du plan blanc par le 100 de Namur)
- Extinction du foyer : 15 min
- Evacuation des résidents : 30 min

Résidence les trois chênes à Bousval

Bilan

- 2 personnes décédées
- 13 personnes intoxiquées

Résidence les trois chênes à Bousval



Photo: Gaëtan Plasman

Réglementations

- RGPT
- Normes de base (AR)
- Région Wallonne
 1. Arrêtés du gouvernement Wallon
 2. Décrets
- Code de bonne pratique

RGPT

- Art 52.10.6.

L'employeur est tenu d'organiser un service privé de prévention et de lutte contre l'incendie, comportant un nombre suffisant de personnes exercées à l'emploi du matériel contre l'incendie

3 décembre 1998

Arrêté du gouvernement wallon portant
exécution du décret du 5 juin 1997 relatif
aux maisons de repos, résidences-
services et aux centres d'accueil de jour
pour personnes âgées

Annexe 1

- Réglementation de la protection contre l'incendie et la panique dans les maisons de repos, résidences-services et centre d'accueil de jour pour personnes âgées.

CHAPITRE 3.

- 8.6.1 : Les membres du personnel et tout particulièrement les membres du personnel de garde nocturne, sont entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction et instruits des conditions de leur emploi.

CHAPITRE 3.

- 8.6.2. Des instructions affichées en nombre suffisant et en des endroits convenables pour leur lecture.
- A) renseignent le personnel en ce qui concerne la conduite à suivre en cas d'incendie et notamment : l'annonce immédiate de celui-ci.

CHAPITRE 3.

- La mise en œuvre des appareils ou moyens d'alerte, d'alarme et d'extinction des incendies.
- Les dispositions à prendre afin d'assurer la sécurité des résidents, du personnel et éventuellement du public.
- Les dispositions à prendre pour faciliter l'intervention du service d'incendie compétent.

CHAPITRE 3.

- B) informant les résidents au sujet de l'alarme afin de : leur permettre d'identifier le signal correspondant;
- Leur faire connaître la conduite à suivre au cas où celle-ci serait donnée.
- 8.6.3. Des exercices pratiques ayant pour objet d'instruire le personnel de l'établissement sur la conduite à tenir en cas d'incendie sont organisés, au moins une fois par an, par la direction de celui-ci.

A.R. 27/03/1998

- Politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
 - Section IV Mesures en situation d'urgence et en cas de danger grave et immédiat
 - Art.22- Employeur élabore un **Plan d'urgence interne**...suite aux constatations faites lors de l'analyse des risques.

- **Plan interne d'urgence**....ensemble de procédures appropriées pour:
 - Situations dangereuses
 - Accident possible
 - Incident possible
 - Cas de violence d'origine externe (Ne pas négliger cet élément au situation urbaine ou de zoning).

- Portée des procédures:
 - Information et instructions relatives aux mesures d'urgence
 - Le système d'alarme et de communication
 - Les exercices de sécurité
 - Les opérations d'évacuation et de 1^o secours
 - Les dispositifs de soins d'urgence

CEPS

- Formation des EPI
- Initiation à l'utilisation des extincteurs
- Exercices d'évacuation
- Réalisation des consignes d'urgence
- Réalisation des plans internes d'urgence



Mais il faut également prévoir:

PREVOIR DE

construire et aménager en fonction des besoins spécifiques... (mais cela ce n'est que pour le futur et encore comment, quoi, ..., comment pourrons nous établir une règle de construction adéquate pour tous les types de PMR).

PREVOIR DES

alternatives efficaces en fonction des spécificités des installations, des occupants (local d'attente sécurisé, équipement acoustique et visuel, matériel spécifique d'évacuation, ...).

Soyez préventif au quotidien
&

Préparez-vous et votre personnel à
faire face à une situation de crise

Merci
pour
votre attention

www.ceps-esm.be